

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

09. Projet d'extension du Cinéma Le Basselin

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La délibération qui vous est proposée a pour objet l'extension du cinéma municipal Le Basselin. Ce projet a désormais une antériorité certaine, ce qui lui permet d'être bien documenté. Il se situe au carrefour de la politique culturelle et éducative de la commune, et de l'attente des habitants, au regard notamment des conclusions du diagnostic culturel réalisé en 2022 et 2023.

Comme tout projet structurant, il s'inscrit dans un temps long, avec une réalisation des travaux projetée en 2026 et 2027. Pour créer les conditions d'un projet soutenable et répondant aux attentes de la collectivité, cette délibération est une nouvelle étape pour confirmer l'inscription officielle du projet dans les contrats de territoires avec la Région Normandie (contrat 2023-2027) et le Département du Calvados (contrat 2022-2026).

I – Repères et éléments de contexte : un secteur en forte évolution, un projet d'extension bien documenté

I.1 – L'étude Hexacom

L'enjeu de l'extension du Cinéma Le Basselin n'est pas un sujet nouveau. Dès 2016, le Département du Calvados identifiait cet enjeu, dans le portrait du territoire établi préalablement à la précédente génération des contrats de territoire. En 2019, lors de l'opération événementielle de réouverture après trois semaines de travaux de rénovation (moquettes, fauteuil), l'Adjoint au Maire chargé de la Culture soulignait la nécessité de travailler à la création d'un troisième voire un quatrième écran.

Au début du mandat en cours, le cabinet Hexacom a rendu son « Étude du marché cinématographique de Vire Normandie dans le cadre d'un projet d'extension du cinéma municipal Le Basselin » en juin 2020, étude financée par la Banque des territoires.

En mai 2021, l'assemblée délibérante de la collectivité inscrivait dans le projet de mandat la nécessité de « poursuivre les études de faisabilité déjà engagées pour faire évoluer le nombre d'écrans à terme au Cinéma Le Basselin » (Conseil municipal du 3 mai 2021).

Concernant l'étude Hexacom, il y a lieu ici de citer l'extrait suivant :

« En 2019, LE BASSELIN affiche des indicateurs de performance nettement plus élevés que la moyenne des établissements de la petite exploitation^a implantés dans une unité urbaine de France métropolitaine entre 10 000 et 20 000 habitants :

- 31 entrées par séance contre 24 en moyenne de sa tranche ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30



- 208 entrées par fauteuil, soit près du double de la moyenne de sa catégorie, qui s'établit à 106 entrées par fauteuil ;
- Un taux de remplissage supérieur de plus de 7 points à la moyenne de sa strate (20,3% contre 12,9%).

L'unité urbaine de Vire Normandie a enregistré en 2019 un indice de fréquentation supérieur de 1,5 point à la moyenne des 172 unités urbaines métropolitaines de 10 000 à 20 000 habitants équipées d'au moins un cinéma^a la même année (3,7 entrées par habitant de l'agglomération viroise contre 2,2 entrées par habitant en moyenne des unités urbaines métropolitaines équipées de même catégorie en 2019).

L'ensemble de ces ratios attestent du fait que le cinéma LE BASSELIN, dans sa configuration actuelle, a atteint un seuil qu'il pourra difficilement dépasser sans une extension de l'équipement, et fait face à une demande mal satisfaite en termes de diversité de films proposés et à une saturation des salles à certaines séances.

^a Selon l'usage professionnel, les établissements cinématographiques font l'objet d'un classement en trois catégories :

- La petite exploitation regroupe les cinémas qui réalisent moins de 80 000 entrées annuelles ;
- La moyenne exploitation comprend ceux qui réalisent entre 80 000 et 450 000 entrées par an ;
- La grande exploitation compte tous les établissements qui enregistrent plus de 450 000 entrées annuelles.

^b Soit 73% des unités urbaines métropolitaines de cette strate et 74% de leur population 2017 (sources : CNC et INSEE) »

Il est à noter qu'à l'échelle de l'intercommunalité, il existe un seul autre cinéma à Condé en Normandie qui comporte une grande salle. La zone d'influence cinématographique du Basselin dépasse donc le périmètre de la seule commune de Vire Normandie.

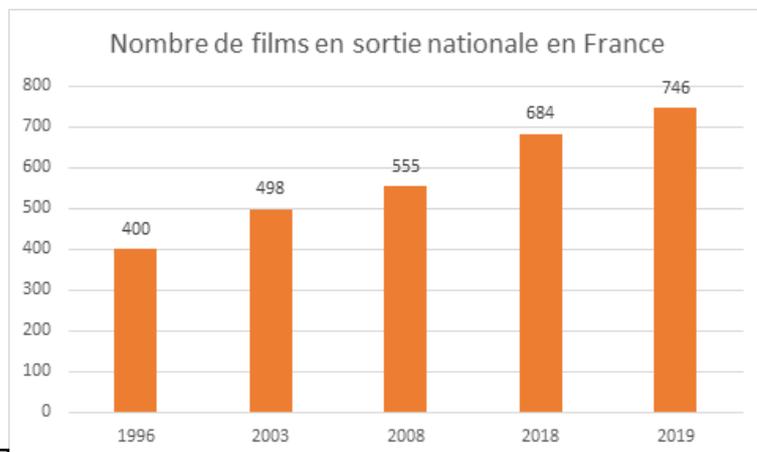
I.2 – Le Cinéma Le Basselin a presque 30 ans, mais le monde de l'exploitation a fortement évolué, et le cinéma est en sortie de crise au plan national

La commune est dotée d'équipements culturels de qualité.

Le cinéma-théâtre, inauguré en 1996, se rapproche de ses trente ans. Ce lieu est central, d'autant plus que la ville ne comporte pas de « parc des expositions », bien que l'hippodrome ou la salle du Vaudeville remplissent partiellement cette fonction. Le cinéma-théâtre est un bâtiment en bon état mais énergivore.

Parallèlement, depuis plusieurs années, et notamment depuis le passage au numérique, l'exploitation des cinémas a fortement évolué au niveau technologique bien sûr mais aussi en termes de programmation.

Le numérique a changé profondément le monde du cinéma par sa facilité d'accès et son coût réduit au niveau de la production et de la distribution des films, entraînant une hausse de quasiment 50% du nombre de films en sortie nationale en l'espace de 20 ans (et 35% en 10 ans).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30

Au plan national, le cinéma est en train de sortir clairement de la crise Covid-19.

| Période | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------------|--------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| Entrées cinéma en France | 213 millions | 65 millions | 95 millions | 152 millions | 181 millions |

En prenant un peu plus de recul, on prédisait la mort du cinéma dans les années 1970 avec l'arrivée des magnétoscopes et des cassettes vidéo, puis dans les années 1980 avec la création des chaînes payantes comme Canal +, puis surtout à partir des années 2000 et encore plus 2010 et les années suivantes avec les plateformes de vidéos à la demande (VAD) de type Netflix (extrait de l'étude « Les pratiques culturelles des Normands, quelles évolutions depuis la crise sanitaire ? Septembre 2023, Région Normandie).

En réalité, le cinéma reste le loisir préféré des français, même après la crise Covid 19.

Sur le territoire, fort de sa capacité à évoluer, le Basselin est devenu un des cinémas références de la région, premier cinéma généraliste de 2 salles à détenir les 3 labels derrière les cinémas purement Art et Essai que sont le Lux à Caen ou le Café des images à Hérouville-Saint-Clair. Le Basselin a su se moderniser dans son confort (moquettes, fauteuil), améliorer sa technologie (son), diversifier les modes d'achats à sa billetterie (vente par internet), proposer un service confiserie.

Mais si la commune de Vire Normandie souhaite conserver un cinéma, synonyme de loisir populaire tout autant que de lieu culturel, conservant sa programmation grand public mais aussi ses 3 labels Art et Essai, en faire un lieu de diffusion autant que de rencontres, prépondérant en terme d'éducation à l'image pour tous les jeunes du Bocage Virois, une augmentation de sa capacité d'accueil est indispensable.

La collectivité est prête aujourd'hui à s'engager dans ce projet d'extension parce que le travail d'optimisation de l'équipement actuel a atteint ses limites, et parce que ce projet correspond en tous points au projet culturel et éducatif du territoire et à l'attente des habitants.

II – Les motivations du projet d'extension

II.1 – Le Cinéma Le Basselin a optimisé son fonctionnement au maximum de ses capacités depuis 10 ans

Détenteur des 3 labels Art et essai « Jeune public », « Patrimoine et répertoire » et « Recherche et découverte », le cinéma Le Basselin a dû augmenter fortement son activité depuis dix ans, d'abord pour répondre aux attentes des publics, mais aussi pour répondre aux enjeux de l'évolution du cinéma et de son exploitation (augmentation du nombre de films, exigence accrue des distributeurs et producteurs, et des publics).

Ainsi :

- Il y a eu 2099 séances au Basselin en 2023 contre 1436 séances en 2009 ;
- Le nombre de séances par semaine est proche de 40 depuis 2017, contre moins de 30 séances de 2008 à 2011 ;
- Le nombre de films différents par semaine est passé de 5 films en 2009 à 8 ou 9 films en 2023 ;
- Depuis 2015, les entrées ont régulièrement dépassé les 60 000, sauf pendant la crise sanitaire. Ces entrées étaient de l'ordre de 50 000 de 2008 à 2013. En 2023, le Basselin a enregistré 57 754 entrées.
- Les entrées scolaires (école et cinéma, collège au cinéma et lycéens et apprentis au cinéma et programmation spécifique du Basselin) sont de l'ordre de 9 000 entrées par an ;
- La réactivité permanente induite par cette nouvelle donne impose désormais à la direction du Cinéma d'élaborer et de publier régulièrement un nouveau programme toutes les deux semaines, au lieu d'un programme par cycle de trois semaines précédemment.

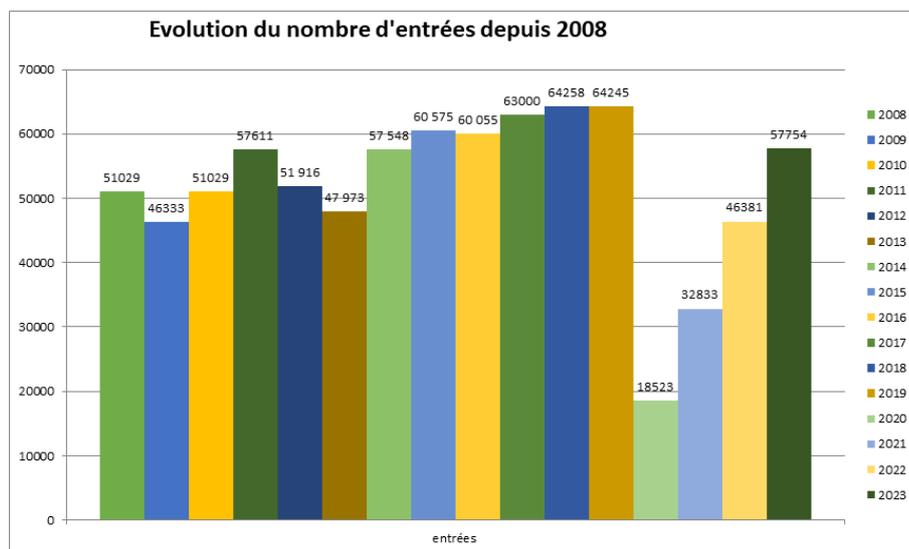
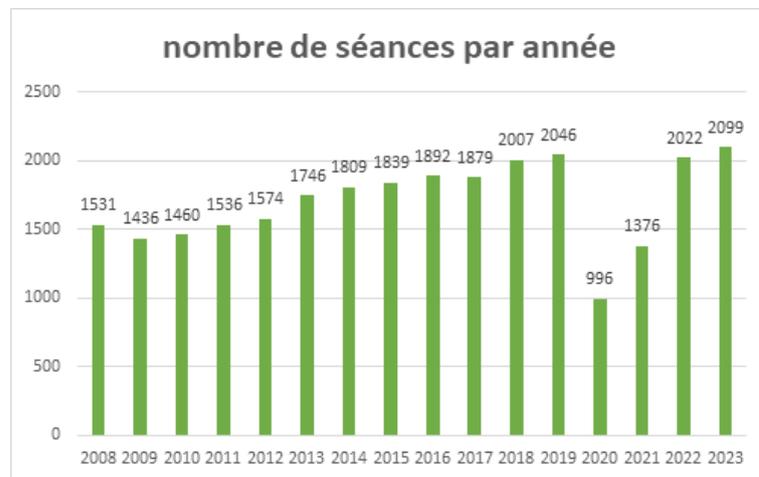
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30



II.2 - En raison du nombre d'écrans limité à deux, il ne répond plus aux attentes

Aujourd'hui, alors même que le public est au rendez-vous, avec une fréquentation se situant entre 55 000 et 64 000 entrées, le Basselin se trouve dans l'obligation d'ignorer une partie des publics, faute de place sur les écrans. Les premiers à subir ce phénomène sont les adolescents, qui ne voient quasiment jamais sur les

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

écrans du Basselin de films d'horreur, alors même qu'ils remplissent les salles dès que le Basselin leur en propose (les 2 salles sont comblées à chaque soirée Halloween).

Non seulement le cinéma de genre ne trouve pas sa place au Basselin mais aujourd'hui, même les films grand public sont parfois exclus de la programmation, tant ils sont nombreux et tant les publics ont des attentes différentes.

Aujourd'hui, le Basselin ne peut donc plus répondre à la demande de tous les publics en raison du nombre d'écrans.

Même avec une équipe très investie dans sa mission, il serait de plus en plus difficile de satisfaire en partie les attentes des publics, du fait de négociations de plus en plus dures avec les distributeurs de films, si le cinéma ne dispose pas de salles supplémentaires.

L'étude Hexacom avait également soulevé le sujet de la dispersion des publics vers d'autres cinémas à 30 minutes de route ou plus. Ainsi, parmi une centaine de répondants à un sondage Hexacom, 60% des personnes interrogées fréquentent ponctuellement ou régulièrement un ou plusieurs autres établissements que celui de Vire Normandie (Caen, Saint-Lô, Flers...).

Le diagnostic culturel mené en 2022-2023 confirme que l'augmentation du nombre de salles ressort comme l'une des attentes les plus fortes des habitants.

II.3 – Une identité qui correspond au projet culturel et éducatif de la commune, à la notion de cinéma de proximité, et au programme Action Cœur de Ville (ACV)

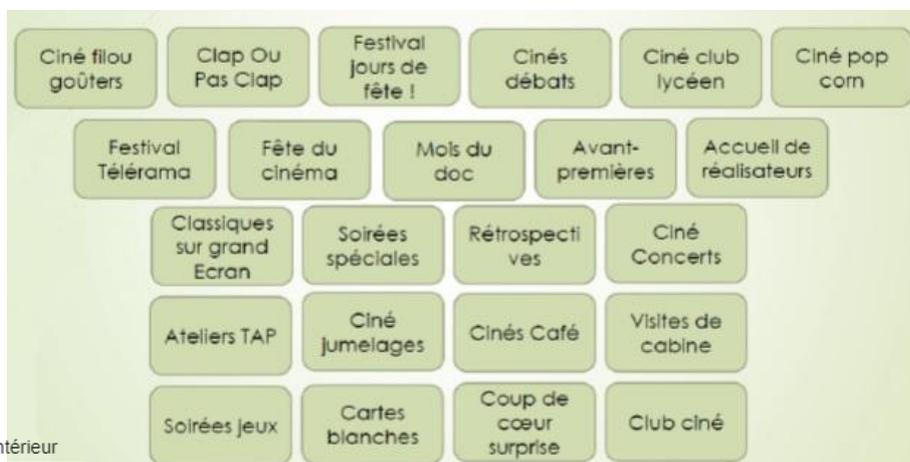
Le cinéma a la particularité d'être à la fois culturel et populaire, artistique, mais aussi porteur de puissants enjeux économiques, et reste incontestablement le loisir préféré des français.

Cette particularité fait du cinéma un des lieux les plus attractifs des villes.

Le Basselin a toujours été un cinéma de référence en Basse Normandie, le premier (parmi les cinémas généralistes) à avoir mis en place une véritable politique de programmation Art et Essai et effectué un travail d'éducation à l'image et le premier à avoir obtenu les 3 labels. Ses directeurs successifs ont toujours été membres du bureau de l'association Régionale MaCaO 7^{ème} Art, offrant une visibilité supplémentaire auprès des partenaires culturels et institutionnels.

Une étude publiée en septembre 2023 par la Région Normandie mentionne que « les salles de cinéma indépendantes ayant le mieux résisté sont celles qui éditorialisent, tissent un lien avec le public, proposent des séances thématiques, des rétrospectives, ou organisent la venue d'équipes à l'issue des projections ».

Le Basselin se définit précisément comme un cinéma de proximité, investi d'une mission de service public, ouvert à toutes et tous, et le contenu de son projet d'établissement en est la preuve.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30

Interrogé sur son mode de gestion, Hexacom livrait l'analyse suivante en Novembre 2021 :

Diapo 16 : l'exploitation d'un cinéma municipal ou communautaire en régie n'est pas le mode de gestion le plus répandu mais il est loin d'être une exception : de nombreuses municipalités font ce choix, notamment pour avoir la pleine maîtrise de la politique éditoriale et culturelle du cinéma. Le choix entre régie et DSP dépend de multiples facteurs (historique de l'activité cinéma sur le territoire, politique culturelle de la collectivité, budget, etc.) et aucun des deux modèles n'est dans l'absolu meilleur que l'autre dans l'absolu : la pertinence et l'adéquation du mode de gestion retenu dépend du contexte du projet cinématographique et de ses objectifs.

Dans le cas du BASSELIN, la régie a déjà fait ses preuves depuis de nombreuses années : le cinéma fonctionne très bien, il a une politique de programmation et d'animation très dynamique, avec notamment un plan de séances plutôt dense (20 séances hebdomadaires par salle en 2019, contre 17 en moyenne des établissements de la petite exploitation implantés dans une unité urbaine métropolitaine entre 10 000 et 20 000 habitants) et un travail d'éducation à l'image remarquable auprès du public scolaire, comme souligné dans notre étude. Ses indicateurs de performance sont par ailleurs nettement plus élevés que la moyenne des établissements de sa catégorie, que ce soit en nombre d'entrées par séance, d'entrées par fauteuil ou de taux de remplissage.

Ainsi, et au regard de son projet d'établissement, le cinéma Le Basselin travaille toute l'année sur des thématiques transversales comme l'ouverture à l'Europe et au cinéma international, et mène des actions en direction des jeunes publics et des publics empêchés en général. Ceci correspond au projet éducatif du territoire auquel les habitants et élus du territoire sont très attentifs pour proposer des actions qualitatives aux jeunes générations.

III – Un projet économiquement viable pour la collectivité

III.1 – Un projet avec 3 ou 4 écrans répondrait aux attentes des publics et baisserait les coûts de fonctionnement

Les projections précises et prudentes, de l'étude Hexacom prévoient 80 000 entrées dès la première année de fonctionnement avec quatre salles dont deux petites salles (90 et 50 places).

En régime de croisière, le Basselin enregistrerait entre 90 000 et 100 000 entrées annuellement, et sur la base de cette projection, l'indice de fréquentation cinématographique de Vire Normandie progresserait à 5,5 entrées annuelles par habitant de son unité urbaine, soit près de 2 points au-dessus de son niveau en 2019 (3,7 entrées par habitant).

Les projections dépassent les 105 000 entrées pour les années de forte fréquentation.

La collectivité rajoute de la prudence à ces projections et table sur 85 000 entrées en rythme de croisière pour définir et dimensionner le cinéma en ordre de marche.

Dans tous les cas, les recettes augmenteront plus vite que les dépenses, de manière assez significative, de sorte que la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe diminuera sensiblement.

Qui plus est, avec quatre écrans, la possibilité d'obtenir le « label Europa » générerait une nouvelle aide en fonctionnement.

III.2 – Le projet d'équipement serait fortement cofinancé par les partenaires en investissement

Comme pour tout projet structurant, la collectivité conditionne sa réalisation à un plan de financement garantissant 60% de cofinancements. En l'espèce, le projet d'extension du cinéma peut placer l'objectif à un niveau de 80% de financements extérieurs.

En effet, ce projet rentre dans les priorités de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, et dans le cadre du comité de pilotage, Madame la Sous-Préfète a exprimé la volonté de l'Etat pour activer les différents outils de financement pour accompagner la collectivité dans sa réalisation, qui plus est pour un projet faisant partie

Intégrante du programme Action cœur de ville.

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30

En complément, le conseiller cinéma à la DRAC Normandie a confirmé une aide de 10% du montant des travaux au titre de l'aide sélective du Centre national du cinéma et de l'image animée (aide pour l'agrandissement et la modernisation des cinémas), et la collectivité pourrait en outre utiliser le fonds de soutien généré par l'activité du cinéma (98 000 € disponibles en 2026 + une avance possible de l'ordre de 60 000 € en 2026).

Enfin, les échanges techniques et politiques ont eu lieu avec le Département du Calvados (dernière réunion le 29 mai 2024) et la Région Normandie (réunion du 4 juin 2024), qui confirment que ce projet rentre dans les priorités partagées avec les collectivités partenaires au titre des contrats de territoires.

Hors fonds de soutien, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | | |
|---|-----|--------------------|
| Coût global prévisionnel du projet (HT) | | 2 900 000 € |
| AIDES FINANCIERES PREVISIONNELLES | | |
| Etat | 35% | 1 015 000 € |
| Centre National du Cinéma et de l'image animée <i>Au titre de l'aide sélective</i> | 10% | 290 000 € |
| Département Calvados + Région Normandie | 35% | 1 015 000 € |
| Total aides financières prévisionnelles | | 2 320 000 € |
| RESTE A CHARGE PREVISIONNEL DE LA COLLECTIVITE (HT) | | 580 000 € |

Lors des études précédentes (Hexacom), et des contacts techniques avec les collectivités partenaires notamment lors des échanges sur le PPI et les projets de contractualisation, il avait été exposé de manière constante que ce projet d'extension du cinéma serait parmi les mieux cofinancés.

IV – L'étude de faisabilité, livrée fin février 2024, doit être complétée d'un travail avec un programmiste, assistant à maîtrise d'ouvrage

En 2020 et 2021, l'étude Hexacom avait été complétée par une étude d'implantation sur plusieurs sites potentiels. Ces hypothèses n'avaient pas totalement convaincu, la priorité des élus étant de rechercher une solution sur le site existant place Castel.

Début 2024, un travail a été mené en lien étroit avec les services de l'Etat (Sous-Préfecture et Direction départementale des finances publiques) pour trouver une solution adéquate pour le relogement du centre des finances.

Aussi, l'étude de faisabilité livrée en février 2024 porte sur la construction de deux nouvelles salles dans les bâtiments à l'angle de la rue Notre-Dame et de la ruelle du Bois Chasson, étant précisé que l'actuel cinéma serait relié par une passerelle vitrée au bâtiment accueillant les deux futures salles. L'accueil du public et le fonctionnement resteraient inchangés.

Cette projection permet la création d'un espace réception / ciné-café convivial, s'ouvrant sur une loggia, véritable fenêtre urbaine sur la ville, permettant au cinéma d'accueillir des événements indépendamment du théâtre actuel. Les sorties de salles s'effectuent au rez-de-chaussée par le nouvel espace paysager créé. Ce projet permet de conserver la forme actuelle du bâtiment existant sur rue, sans surélévation. Seule la façade en cœur d'îlot est totalement créée. Un jeu de fenêtres colorées sur rue permettra d'animer la façade.

Avec cet emplacement pour les deux nouvelles salles, le cinéma continuerait de contribuer pleinement à la convivialité du centre-ville, et le cinéma pourrait continuer de faire vivre au quotidien le cinéma-théâtre avec un public encore beaucoup plus nombreux.

Les travaux de restructuration des deux salles déjà existantes pourraient être différés de quelques années, sans nuire au fonctionnement de l'équipement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30

Ne nécessitant pas de créer de nouvelles voies, ce projet est conforme aux objectifs du Zéro artificialisation nette, et il constituerait une opération majeure de mise en valeur du patrimoine et de l'architecture de la Reconstruction, au moment où la Région vient de décider d'attribuer à notre commune le label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie ».

L'étude de faisabilité réalisée début 2024 par le cabinet CIB cinémas ayant conduit à des résultats positifs, ses conclusions ont été présentées et soumises à la commission « enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » du 30 mai 2024, qui a émis un avis favorable pour la réalisation du projet sur ces bases.

V – Un projet à inscrire dans les contrats de territoires du Département du Calvados et de la Région Normandie

La pertinence du projet au plan de la dynamisation du cœur de ville, la nécessité pour consolider le Cinéma comme un élément fort du projet culturel municipal, et l'évolution forte du contexte depuis 2023 amènent aujourd'hui l'assemblée délibérante à se prononcer sur l'inscription de ce projet dans les contractualisations en cours avec le Département du Calvados et la Région Normandie, en coopération avec tous les services concernés dont les services de l'Etat.

L'objectif est de ne pas prendre davantage de retard sur ce sujet, et de créer toutes les conditions pour une réalisation effective des travaux envisagés en 2026-2027, sans interruption durable du fonctionnement des deux salles existantes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la circulaire du Préfet du Calvados datée du 22 décembre 2023, de gestion de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), faisant état parmi les catégories prioritaires « les projets de développement économique, social, environnement, touristique ou culturel »

Considérant l'avis favorable de la Commission générale de Vire Normandie du 23 mai 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission « enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » du 30 mai 2024,

Considérant le rapport présenté par Madame Marie-Claire LEMARCHAND,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à inscrire le projet d'extension du cinéma Le Basselin dans les contrats de territoires avec le Département du Calvados (2022-2026) et la Région Normandie (2023-2027),
- D'autoriser Madame La Maire à lancer toutes démarches utiles pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage au second semestre 2024 qui traduira les études précédentes en programme fonctionnel précis pour l'extension du cinéma, et poursuivra ainsi le travail d'optimisation financière déjà engagé. C'est sur la base de ce programme que le maître d'œuvre du projet pourra être désigné à l'été 2025 dans le respect des calendriers des contrats de territoires.
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires financiers du projet,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30

| VOTE : Unanimité | | Dont pouvoirs |
|------------------|----|---------------|
| Votants | 45 | 9 |
| Vote Pour | 45 | 9 |
| Vote Contre | 0 | 0 |
| Abstention | 0 | 0 |

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

| NOMS DES CONSEILLERS | Présent | Excusé | Absent | A donné pouvoir à |
|----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| DESMOTTES Nicole | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| ALLEGRE Gilles | | <input checked="" type="checkbox"/> | | LAURENT Françoise |
| BALLÉ Marie-Noëlle | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| BAZIN Lucien | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| BEDEL Sandra | | <input checked="" type="checkbox"/> | | RENAULT Dimitri |
| BINET Samuel | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| BLANC Meiggie | | <input checked="" type="checkbox"/> | | COIGNARD Cindy |
| CHÉNEL Fernand | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| COIGNARD Cindy | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| CORDIER Marie-Ange | | <input checked="" type="checkbox"/> | | GOETHALS Corentin |
| COUASON Serge | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| COURTEILLE Jacques | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| DROULLON Joël | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| DUBOURGUAIS Roselyne | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| DUMONT Eric | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| DUVAUX Maryse | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| FAUDET Olivier | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| FOUBERT Françoise | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| GALLIER Pierre-Henri | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| GOETHALS Corentin | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| GOSSMANN Patrick | | <input checked="" type="checkbox"/> | | DROULLON Joël |
| LABROUSSE Sabrina | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| LAURENT Françoise | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| LE DRÉAU Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| LEFEBVRE Yoann | | | <input checked="" type="checkbox"/> | |

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30

| | | | | |
|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| LEFOUR Tony | | <input checked="" type="checkbox"/> | | MALOISEL Gilles |
| LELARGE Michel | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| LEMARCHAND Marie-Claire | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| LETELLIER Nadine | | <input checked="" type="checkbox"/> | | OLLIVIER Valérie |
| MADELAINE Catherine | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| MAINCENT Lyliane | | <input checked="" type="checkbox"/> | | DESMOTTES Nicole |
| MALLÉON Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| MALOISEL Gilles | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| MARTIN Pascal | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| MASSÉ Aurélie | | <input checked="" type="checkbox"/> | | PICOT Régis |
| MOREL Marie-Odile | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| OLLIVIER Valérie | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| PICOT Régis | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| PIGAULT Jane | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| RENAULT Dimitri | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| RENAULT Régine | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| ROBBES Martine | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| ROBLIN Sylvie | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| ROSSI Annie | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| TOULUCH Jean-Claude | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| VELANY Guy | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| VIGIER Maud | | | <input checked="" type="checkbox"/> | |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/09 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.